



GUIDE DU MEMBRE USAGER

450-377-1213

www.clubjoiedevivre.net

748, Avenue Grande-Ile
Salaberry-de-Valleyfield, Qc J6S 3N8

TABLE DES MATIÈRES

Informations générales	01
Code de vie	02
Arrivée	03
Médicaments	04
Absences et maladies	05
Fermeture	06
Biens personnels	07
Essentiels de saison	08
Alimentation	09
Communication et activités	10



BIENVENUE

Nous avons conçu ce petit manuel afin de rassembler toutes les informations importantes concernant le fonctionnement au Club Joie de Vivre.

Il serait donc prévenant de le conserver à portée de main et de le consulter sans hésiter si jamais une question vous venait en tête.

Sachez que nous sommes toujours heureux de discuter avec vous, répondre à vos interrogations et prendre en note vos commentaires. Pour ce faire, vous pouvez joindre les personnes suivantes aux coordonnées ci-dessous :

Directeur général - François Tessier

Projets, Finances, Questions corporatives, Location de salle,
Ressources humaines, etc
450-377-1213
dg@clubjoiedevivre.net

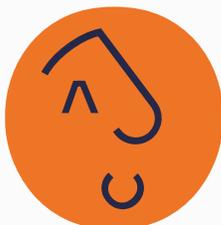
Adjointe administrative - Josée-Claude Perreault

Absences, Inscription aux activités,
Procédures administratives, etc.
450-377-1213
admin@clubjoiedevivre.net

Coordnatrice aux opérations - Katleen Rochette

Admission, Service Activités de Jour, Service de Répit,
Service de Loisir, Interventions, Adaptation, etc.
450-377-1213
operation@clubjoiedevivre.net

Suivez notre page
[www.facebook.com/
clublajoiedevivre](http://www.facebook.com/clublajoiedevivre)



Joignez-vous à notre groupe privé Club Joie de Vivre VIP spécialement conçu pour les communications avec les milieux de vie !

CODE DE VIE



Je viens au Club Joie de Vivre **pour participer aux activités de loisirs.**
Si je ne souhaite pas participer aux activités proposées, **je m'occupe !**



Je parle doucement.
Je respecte les autres en geste et en parole.

J'utilise les objets qui m'appartiennent
ou qui me sont clairement prêtés.



Je respecte la bulle des autres en tout temps.



Je frappe à la porte et j'attends la permission avant d'entrer
dans le bureau **même lorsque la porte est ouverte.**



Quand **je prends un jeu**, je **le remets à sa place** quand j'ai
terminé. Je suis responsable de la propreté de
l'environnement qui m'entoure en tout temps.

Je me centre sur ma personne. Lorsque je vis un conflit
ou un problème : je vais voir un/e animateur/trice.



ARRIVÉE

Nous comprenons que la vie amène son lot d'imprévu et de rendez-vous. Voici donc des lignes directrices qui nous permettront de vous accommoder au mieux lors de ces changements d'horaire.



L'objectif étant de faciliter le déroulement des activités et assurer un service de qualité autant aux membres participants déjà en activité qu'à la personne qui se joint au groupe.

Nous attendons les membres-usagers pour 9 h le matin. Par contre, considérant l'achalandage et les différents moyens de transport utilisés par nos membres, nous acceptons les participants dès 8 h 45. Veuillez noter que lors des sorties annuelles, une arrivée plus hâtive peut être exigée en lien avec les déplacements à faire dans la journée.

Il est très important d'accompagner le membre jusqu'à la porte tous les matins afin de vous assurer qu'il soit bien accueilli par un employé pour des raisons de sécurité.

À partir de **9 h 30**, nous n'avons plus personne à l'accueil. C'est pourquoi nous vous demandons de nous aviser d'avance si vous prévoyez arriver plus tard. Aussi, nous apprécierions un coup de fil à votre arrivée au Club afin de procéder à l'accueil du membre-usager adéquatement.



Pour les mêmes raisons, si vous prévoyez devoir quitter ou faire quitter un membre-usager plus tôt en après-midi, il serait préférable de nous en aviser d'avance pour que nous organisions les activités en conséquence.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.





MÉDICAMENTS

L'arrivée matinale est également le moment de remettre la médication à prendre en cours de journée à notre animatrice spécialisée aux soins de la personne.

Cette procédure est régie par la Compétence 6 afin d'assurer la distribution sécuritaire des médicaments à nos membres-usagers.

Une copie de notre Politique sur la distribution des médicaments est disponible sur notre site web dans la section Publications / Documents.

Voici les éléments essentiels qui doivent être respectés afin d'assurer la distribution adéquate des médicaments qu'il s'agisse d'une médication PRN ou régulière :

- emballage intact;
- Identification adéquate où figurent :
 - le nom de l'utilisateur,
 - le jour de la semaine;
 - la date et
 - le moment du jour où le médicament doit être reçu par le membre;
- Photo du membre (très préférable si option offerte par votre pharmacie).

Veillez noter que si nous devons distribuer un médicament à un membre-usager, nous avons également besoin de la liste de tous les médicaments actifs pour celui-ci que vous pouvez vous procurer chez votre pharmacien.

Il est d'ailleurs de **VOTRE responsabilité de nous la transmettre CHAQUE FOIS** que la médication est modifiée.

Nous tenons à vous rappeler qu'en cas d'oubli ou d'erreur dans la remise de la médication par le milieu de vie, nous serons dans l'obligation de retourner le membre-usager à la maison, sauf si vous pouvez nous faire parvenir le médicament avant la période prévue pour sa prise.

De plus, nous ne pouvons pas permettre aux membres-usagers d'avoir des médicaments en vente libre accessibles dans leurs effets personnels.



ABSENCES

Il est de votre responsabilité de nous contacter pour justifier l'absence d'un membre-usager AVANT le début de la journée. Nos intervenants sont heureux de concevoir et préparer des activités diversifiées et intéressantes, ce qui demande également temps et planification. Par respect pour leur travail, nous souhaitons être informés le plus tôt possible afin de leur permettre d'ajuster les ateliers.

Si nous observons l'absence d'un membre-usager pour lequel nous n'avons reçu aucune communication pour nous informer de la situation : cette absence sera considérée comme non motivée.

Veillez prendre note que pour **plus de trois (3) absences non motivées**, nous nous **gardons le droit de suspendre la participation** du membre-usager. Vous devez savoir que nous avons une liste d'attente de personnes qui souhaitent venir à nos activités. Ainsi, lorsqu'un membre ne souhaite plus participer, il prend la place d'une autre personne qui en aurait besoin.



MALADIES

Notre organisme est un milieu de vie où chacun circule et communique avec les autres. Garantir la sécurité de tous implique donc de protéger la santé de tous les membres et employés.

En conséquence, si un membre-usager n'est pas en mesure de participer aux activités parce qu'il est trop fatigué, malade ou qu'il présente des symptômes liés à une maladie contagieuse, nous le retournerons à la maison sans délai.

Il est de votre responsabilité d'assurer le transport et l'accueil du membre à son retour.

Voici des exemples nécessitant un congé à la maison :

- conjonctivite,
- poux,
- gastro,
- diarrhée,
- symptômes liés à la covid, etc.

Avant d'autoriser le retour au Club, nous vous demandons d'attendre 24 h sans symptôme DANS LA MAISON afin de prévenir une éventuelle contamination.





EN CAS DE **FERMETURE IMPRÉVUE**

Il peut arriver que l'organisme soit dans l'obligation de fermer de manière imprévue. Veuillez lire attentivement les consignes suivantes et prendre note que **DANS TOUS LES CAS, IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ** d'annuler les transports auprès de la compagnie qui assure vos services.

Raisons météorologiques

Lorsque la météo est mauvaise et que les écoles du Centre de Service Scolaire Vallée des Tisserands sont fermées, nous considérons qu'il est trop dangereux pour nos membres et nos employés de se déplacer également. Vous serez informé d'une telle fermeture par notre page Facebook, ou sur le site internet de la CSSVT, à l'émission Salut Bonjour sur les ondes de TVA (vous observez la fermeture de la CSSVT).

Nous avisons toujours les compagnies de transport en premier afin de les libérer rapidement.

Si vous souhaitez être contacté par téléphone, communiquez avec nous pour vous inscrire sur la liste spécialement dédiée à cet effet. Il nous fera plaisir de vous accommoder.

Panne électrique, bris d'aqueduc

Lorsque nous vivons une panne d'électricité ou un bris d'aqueduc, nous avisons d'abord les transporteurs afin d'éviter tout déplacement inutiles et les frais s'y afférents. Nous prévenons ensuite les familles et milieux de vie qui assurent eux-mêmes le transport des membres-usagers pour la même raison. Finalement, nous contactons chaque milieu de vie et usager pour les prévenir de la situation et confirmer la reprise des services.

Départ hâtif

Beaucoup plus rares, ces fermetures ont lieu en cours de journée. Il est très important que nous puissions vous contacter rapidement afin de pouvoir procéder au retour des membres-usagers en toute sécurité. Nous vous incitons à bien nous communiquer vos informations de contact en cas d'urgence.

LES BIENS PERSONNELS

Le Club Joie de Vivre n'est pas responsable des objets personnels et de l'argent qui pourraient être perdus ou volés. Nous ne pouvons que fortement vous recommander de bien identifier les articles qui seront apportés au Club et de limiter ceux-ci au strict minimum.



1 VÊTEMENTS

Il est de votre responsabilité de vous assurer que le membre usager soit vêtu adéquatement. Cela implique de prévoir les vêtements requis pour toutes les situations :

- personne plus frileuse (veste);
- personne plus chaleureuse (manches courtes);
- personne qui aime bouger (vêtement permettant le mouvement sans gêne);
- personne ayant plus tendance à se salir (vêtements de rechange).

2 SOULIERS

Il nous arrive régulièrement de sortir prendre l'air ou une marche. Il convient donc que les membres-usagers soient chaussés adéquatement selon la saison afin de pouvoir participer aux activités extérieures.

Nous vous demandons également de prévoir, pour la période allant du début octobre à la fin avril, une paire de chaussures pour les déplacements à l'intérieur de nos locaux pour des raisons de sécurité.

3 CELLULAIRE

Afin de respecter la tenue des activités, nous devons restreindre l'utilisation du téléphone cellulaire aux périodes de pause et du dîner. **La prise de photographie au sein du Club par les membres-usagers est formellement interdite.**

LES ESSENTIELS DE SAISONS

En tant qu'organisme de loisir, nous souhaitons favoriser la réalisation d'activités physiques et diversifiées extérieures autant qu'intérieures. En ce sens, il nous faut tenir compte des différentes saisons du climat québécois. Voici donc les articles essentiels à avoir pour chaque présence au Club Joie de Vivre selon la période de l'année.

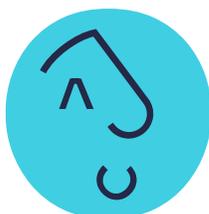
HIVER

NOVEMBRE À AVRIL

Hiver ne rime pas uniquement avec rigueur et froideur. Nous pouvons profiter de belles journées douces et ensoleillées si nous avons l'équipement adéquat :

- Vêtements d'extérieurs
 - Manteau
 - Pantalon de neige
 - Bottes
 - Tuque, mitaine et foulard
 - Bas de rechange

Il est toujours possible d'apporter un sac à dos pour ranger, par exemple, le pantalon de neige et les bas de rechanges ;)



ÉTÉ

JUIN À OCTOBRE

L'été est vraiment LA saison parfaite pour profiter de l'extérieur. Considérant les enjeux de santé que peut apporter la manipulation de crème solaire, il est d'autant plus essentiel que chaque participant ait leurs propres matériels.

- Bouteille d'eau
- Casquette/chapeau
- Crème solaire (idéal en vaporisateur)
- Maillot de bain
- Serviette
- Vêtement adéquat pour la température

Même si nous n'allons pas tous les jours à la piscine, nous aimons beaucoup faire des jeux d'eau sur nos nouveaux espaces verts.

Pour s'intégrer, il faut sortir. Pour sortir, il faut être bien préparé!

Merci de nous aider à favoriser l'intégration sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme dans notre communauté et notre société.

ALIMENTATION

COLLATION

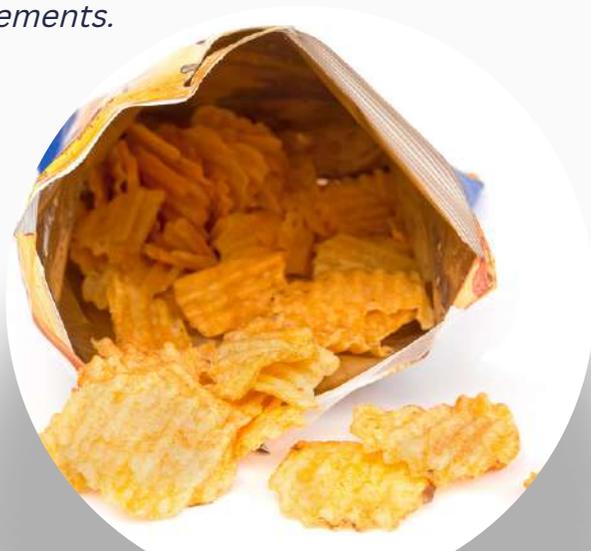
Un temps de pause entre les activités de début de journée et l'activité principale du matin est prévu. Il vous revient de prévoir ou non une collation. Nous vous demandons votre collaboration afin d'éviter toutes traces des allergènes prioritaires comme les noix, et les arachides dans les collations fournies. Celles-ci ne pourront être consommées sur place. **Il en va de la sécurité des membres.**

CANTINE

Un service de cantine est offert aux participants tous les midis. Il faut payer en argent comptant au moment de l'achat :

- Chips 2\$
- Boisson gazeuse 1,5 \$
- Café 1\$.

Les prix peuvent être sujets à changements.



REPAS

Chaque membre-usager doit avoir son propre repas incluant ustensiles, ketchup, sel et poivre dans une boîte à lunch. Nous vous demandons également de voir à la salubrité des aliments en ajoutant un bloc glacé lorsque requis.



COMMUNICATION, & ACTIVITÉS



Nous mettons à votre disposition différents moyens pour nous communiquer l'inscription aux activités que nous organisons. Au Club Joie de Vivre, nous avons à cœur notre environnement et c'est pourquoi nous priorisons la communication par courriel.

Le calendrier des activités de nos 3 services vous est envoyé par courriel tous les 3 mois. Vous y constaterez les fermetures prévues, les activités prévues pour les différents services et les liens pour vous y inscrire. Un rappel vous est également envoyé en début de mois avec les activités à venir incluant les ajouts et autres messages d'intérêt public. Il n'en tient qu'à vous de rester informé.

Les inscriptions sont considérées officielles lorsqu'elles sont payées. Ceci afin d'assurer l'équité et éviter des conflits lorsque le nombre de places est limité.



Évènements à venir

Cette section de notre site internet est une autre solution pour prendre connaissance des activités à venir. Vous pouvez cliquer sur le lien qui vous redirigera vers une plateforme de paiement pour payer par carte de crédit ou débit/crédit de façon tout à fait sécurisée.



Méthode de paiement

Différentes méthodes de paiement sont disponibles. Celle que nous privilégions au Club est celle par le [lien d'inscription](#) que vous recevrez directement par courriel ou sur le site internet à la section mentionnée ci-haut.

Vous pouvez payer votre facture en ligne par votre [institution financière](#) avec les coordonnées suivantes : **Institution 815 Transit : 30080 Compte : 00880120.**

Par [virement interac](#): avec le courriel admin@clubjoiedevivre.net avec la question : **pour qui** / et la réponse : **membre**. Dans la section Notes, vous pourrez préciser le nom et l'activité de l'utilisateur pour lequel vous payer ou le numéro de la facture.

Par [chèque](#) ou [argent comptant](#). Nous vous ferons parvenir une facture et un reçu comme preuve de paiement par la suite.